

**EXAMEN PROFESSIONNEL PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE
DE DIRECTEUR D'ÉTABLISSEMENT TERRITORIAL
D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE DE 2^e CATÉGORIE**

SESSION 2018

ÉPREUVE D'ÉTUDE DE CAS

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une étude de cas permettant de tester les connaissances administratives et les capacités de gestion du candidat.

Durée : 4 heures

Coefficient : 2

SPÉCIALITÉ : MUSIQUE, DANSE ET ART DRAMATIQUE

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Pour les dessins, schémas et cartes, l'utilisation d'une autre couleur, crayon de couleurs, feutres, crayon gris, est autorisée le cas échéant.
- ♦ L'utilisation d'une calculatrice de fonctionnement autonome et sans imprimante est autorisée.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 27 pages.

**Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend
le nombre de pages indiqué.**

S'il est incomplet, en avertir le surveillant

- ♦ Vous répondrez aux questions suivantes dans l'ordre qui vous convient, en indiquant impérativement leur numéro.
- ♦ Des réponses rédigées sont attendues et peuvent être accompagnées si besoin de tableaux, graphiques, schémas ...

Vous venez d'être nommé à la direction du conservatoire à rayonnement départemental (CRD) de DEEACO, établissement d'environ 1 000 élèves, regroupant deux spécialités (musique et art dramatique) et dont le transfert de la ville centre à la communauté d'agglomération a été effectué il y a une dizaine d'années.

Jusqu'au 31 décembre 2016, cette agglomération comprenait 15 communes et comptait 73 400 habitants. La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) prévoit le renforcement des intercommunalités. Dans ce cadre, un nouveau schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2017, donnant naissance à une nouvelle communauté d'agglomération, DEEACOM, regroupant 7 intercommunalités et 76 communes et totalisant 130 000 habitants.

Durant la période précédente, le CRD a veillé à répondre aux exigences liées au maintien de son classement par l'État en se dotant d'une des spécialités manquantes, l'art dramatique. Il a également pris en compte sa nouvelle dimension intercommunale avec la mise en réseau des 3 écoles de musiques associatives et une meilleure irrigation du territoire (interventions en milieu scolaire et chœurs d'enfants périscolaires proposés aux communes rurales).

Le renouvellement du label par le ministère de la Culture a été accordé en 2017 pour une durée de 7 ans et un nouveau bâtiment est en cours de réalisation (livraison prévue en septembre 2019).

Le *document général d'orientation pour le développement harmonieux du territoire* adopté par l'ensemble des élus lors de l'élaboration de cette nouvelle entité territoriale indique, pour le champ culturel, un unique objectif :

Proposer une offre culturelle de proximité et de qualité :

- *Soutien à l'enseignement musical et théâtral ;*
- *Mise en commun des équipements de rayonnement (théâtre, scène de musiques actuelles) ;*
- *Proposition de spectacles à destination des enfants et des familles.*

Le conservatoire est perçu par une grande partie des nouveaux élus communautaires comme un établissement éloigné de leurs préoccupations et coûteux pour la collectivité, cela d'autant plus que la décision de construire le nouveau bâtiment dans la ville centre a été prise quelques mois à peine avant la fusion des 7 intercommunalités.

À l'appui des annexes, vous répondrez aux questions suivantes :

Question 1 (5 points)

Dans la perspective d'une réunion prochaine avec la vice-présidente déléguée à l'enseignement artistique et le directeur général adjoint (DGA), vous rédigerez une note

détaillant les actions prioritaires que vous préconisez pour inscrire le CRD au cœur des problématiques de l'aménagement culturel intercommunal, avec pour objectif premier de favoriser une offre culturelle de proximité et de qualité.

Question 2 (5 points)

Vous définirez, sur la base des ressources déjà existantes, les axes de développement du conservatoire sur sa nouvelle aire de rayonnement en veillant à leur conformité avec le label de CRD.

Question 3 (5 points)

Vous détaillerez pour la mise en œuvre des actions préconisées précédemment, la gestion pédagogique et structurelle, les moyens humains et la stratégie d'accompagnement managérial.

Il vous est par ailleurs précisé que toute action nouvelle doit être envisagée à moyens constants (stabilité du budget de fonctionnement, incluant celui des ressources humaines à l'exclusion de la validation de principe et qui vous est acquise, faite au moment de votre recrutement, d'une création de poste à plein temps sur le grade de professeur d'enseignement artistique (PEA).

Question 4 (5 points)

Vous préciserez les points de vigilance portant sur d'éventuelles difficultés qu'il conviendra d'anticiper.

Liste des documents :

Document 1 : Cahier des charges « Redonner du sens à l'engagement financier de l'État en faveur des conservatoires » – *Ministère de la culture et de la communication* – 2016 – 3 pages

Liste des annexes :

Annexe A : « Contexte territorial global » – *DEEACOM* – 2018 – 1 page – l'annexe n'est pas à rendre avec la copie

Annexe B : « Rapport d'activités pédagogiques » – *DEEACO* – Année scolaire 2015/2016 – 5 pages – l'annexe n'est pas à rendre avec la copie

Annexe C : « Rapport d'activités action culturelle » – *DEEACO* – Année scolaire 2015/2016 – 2 pages – l'annexe n'est pas à rendre avec la copie

Annexe D : « Tableau des effectifs pour l'ensemble des personnels du CRD » – *DEEACOM* – 2017 – 2 pages – l'annexe n'est pas à rendre avec la copie

- Annexe E :** « Tableau de la répartition horaires des disciplines » – *DEEACOM* – Année scolaire 2016/2017 – 2 pages – l'annexe n'est pas à rendre avec la copie
- Annexe F :** « Délibération portant sur le transfert du CRD de la ville centre à DEEACO » – *Conseil communautaire de DEEACO* – 26 novembre 2007 – 2 pages – l'annexe n'est pas à rendre avec la copie
- Annexe G :** « Note sur la mise en place d'un réseau avec 3 écoles associatives présentes sur le territoire de *DEEACO* » (extrait) – *Ancien directeur de DEEACO* – Décembre 2016 – 3 pages – l'annexe n'est pas à rendre avec la copie
- Annexe H :** « Description succincte des 4 écoles de musique qui intègrent le nouveau périmètre » – *DEEACOM* – Janvier 2018 – 2 pages – l'annexe n'est pas à rendre avec la copie
- Annexe I :** « Budget primitif du CRD de DEEACO » – *DEEACO* – 2016 – 1 page – l'annexe n'est pas à rendre avec la copie

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

CAHIER DES CHARGES

Redonner du sens à l'engagement financier de l'État en faveur des conservatoires

L'objectif est d'**accompagner le changement de paradigme en cours** au sein des établissements d'enseignement artistique : l'enseignement artistique spécialisé repose désormais sur des missions de **formation des citoyens par l'art et à l'art**, tout en créant les conditions adaptées pour **pérenniser les enseignements à visée professionnelle**. De plus, les conservatoires doivent jouer un rôle d'**acteur culturel à part entière** sur les territoires au croisement de l'exigence artistique et de l'ancrage territorial.

Dans cette perspective, un cahier des charges présidant au réengagement financier de l'État a été élaboré sur la base d'une **concertation avec les collectivités territoriales et les élus** dans le cadre du CCTDC.

Les 4 axes présentés ci-dessous conditionnent donc **l'attribution des aides de l'État aux conservatoires classés sur la base de leur projet d'établissement**. Ces financements ne remettent cependant pas en question le classement.

1. **Mettre en œuvre une tarification sociale**
2. **Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques**
3. **Accompagner la diversification de l'offre artistique**
4. **Encourager le développement des réseaux et des partenariats**

Pour pouvoir prétendre à un financement :

- Chaque conservatoire doit **obligatoirement mettre en œuvre une tarification sociale** (ou en acter le principe pour 2017). Ce premier axe du réengagement financier de l'État constitue en effet une condition *sine qua non* à une plus grande ouverture et à une accessibilité au plus grand nombre.

- **Deux autres axes parmi les trois suivants** devront être développés au sein du projet d'établissement pour l'octroi d'un soutien financier : renouvellement des pratiques pédagogiques, diversification de l'offre artistique ou développement des réseaux et des partenariats.

1. Mettre en œuvre une tarification sociale / AXE OBLIGATOIRE

Le conservatoire doit, *a minima*, proposer une **tarification sociale considérant les revenus du foyer** (quotient familial ou taux d'effort).

Pour considérer cette condition préalable au financement comme remplie, la mise en œuvre de cette politique doit être **effective en 2016 ou être actée par la collectivité pour 2017 au plus tard**.

2. Favoriser le renouvellement des pratiques pédagogiques / AXE AU CHOIX

Cet axe doit obligatoirement comprendre, *a minima*, des propositions expérimentales audacieuses et innovantes en matière de pédagogie de groupe et de pratiques collectives.

Objectifs et indicateurs principaux :

- Application de méthodes d'apprentissage faisant une grande place à l'oralité, à la pédagogie de groupe (enseignements dispensés à plusieurs élèves simultanément) et aux pratiques collectives (orchestres, chorales, troupes...) mais aussi à de nouveaux formats pour les enseignements transversaux comme la formation musicale ou l'analyse fonctionnelle du corps dans le mouvement dansé.
- Développement des cycles d'éveil et d'initiation en théâtre, musique et danse qui s'appuient sur la pluridisciplinarité ainsi que la rencontre avec les œuvres.
- Mise en place de parcours d'apprentissage personnalisés permettant notamment de mieux prendre en compte les besoins des élèves en situation de handicap.
- Ouverture à la diversité des répertoires et des pratiques : projets transdisciplinaires, pratiques vocales pour les élèves de différentes spécialités, organisation d'un parcours du spectateur.
- Prise en compte de la place grandissante qu'accordent les jeunes au numérique et à l'Internet en termes de découverte, d'apprentissage et d'expérimentation.

3. Accompagner la diversification de l'offre artistique / AXE AU CHOIX

Cette diversification s'entend en termes de spécialités, de disciplines et de répertoires. Elle doit répondre aux pratiques des jeunes et favoriser l'ouverture des conservatoires à la diversité des cultures et des modes d'apprentissage. Elle doit, *a minima*, comprendre un élargissement de l'offre disciplinaire et préciser les conditions de sa mise en œuvre et les publics visés.

Objectifs et indicateurs principaux :

- Élargissement du champ des disciplines enseignées au sein des conservatoires afin de favoriser la diversité des publics : musiques et danses urbaines, musiques et danses traditionnelles, théâtre en langues régionales, musiques assistées par ordinateur (MAO), improvisation, arts du cirque et art dans l'espace public.
- Exploration des répertoires européens et extra-européens à travers leurs différentes traditions, esthétiques et techniques qui leur sont propres.
- Plus grande place faite aux écritures musicales, théâtrales et chorégraphiques contemporaines à destination de l'enfance et de la jeunesse.

4. Encourager le développement des réseaux et des partenariats / AXE AU CHOIX

Il s'agit de favoriser le développement des projets en réseau entre les différents lieux d'enseignement artistique d'un même territoire et en partenariat avec les différents acteurs culturels et éducatifs. Cette politique doit *a minima* comprendre une proposition de partenariats entre lieux d'enseignement artistique et des acteurs culturels diversifiés (MJC, lieux labellisés, champ social).

Objectifs et indicateurs principaux :

- Favoriser les parcours des élèves à travers le développement de partenariats entre conservatoires ou autres lieux d'enseignement artistique spécialisé, permettant une diversité de l'offre artistique au regard des différents bassins de population sur un territoire intercommunal. Cela passe également par un encouragement et un accompagnement des pratiques collectives des amateurs en lien avec les acteurs culturels et artistiques du territoire (accueil de groupes extérieurs au conservatoire, projet impliquant à la fois des élèves du conservatoire et des amateurs issus du monde associatif).
- Mobiliser les conservatoires au premier chef dans la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle en complémentarité et en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, le ministère de l'Agriculture (pour l'éducation socio-culturelle) et les différents acteurs impliqués dans les temps péri et extra scolaires
- Initiatives permettant de développer une offre d'enseignement dans les quartiers politique de la ville, les zones périphériques et les zones rurales délaissées notamment à travers la mise en place d'antennes et également pour les jeunes en situation de handicap (mobilisation dans le cadre des contrats de ville notamment).
- Positionner le conservatoire comme un lieu ressource et de conseil sur son territoire pour l'enseignement artistique et l'éducation artistique et culturelle.

ANNEXE A

« Contexte territorial global » – DEEACOM – 2018

Contexte territorial

Création de la nouvelle entité de DEEACOM : 1^{er} janvier 2017

Elle résulte de la fusion de 7 intercommunalités (76 communes) :

- ✓ Communauté d'agglomération de DEEACO (74 000 habitants)
- ✓ Communauté de communes A (17 500 habitants)
- ✓ Communauté de communes B (10 000 habitants)
- ✓ Communauté de communes C (9 500 habitants)
- ✓ Communauté de communes D (7 000 habitants)
- ✓ Communauté de communes E (6 500 habitants)
- ✓ Communauté de communes F (6 500 habitants)

Un territoire attractif qui a gagné 20 000 habitants au cours des 15 dernières années et une croissance démographique de 8% sur les 7 dernières années.

36% de la population a moins de 29 ans et 24% a plus de 60 ans.

Un bassin d'emploi dynamique et un taux d'emplois industriels important.

Taux de chômage de 7,4% en 2015 (moyenne nationale 2015 : 10,6%).

Un territoire universitaire avec 3 600 étudiants post-bac dont 1 600 étudiants d'université (antenne de l'université d'une grande métropole située à 80 km).

Un cadre de vie attrayant offrant un paysage varié et un équilibre entre espace rural, péri-urbain et urbain. Le territoire s'étend sur quatre entités paysagères :

- ✓ À l'est : espace situé au contrefort d'un massif montagneux
- ✓ Au sud-ouest : de larges espaces constitués de zones humides
- ✓ Au nord-ouest : un espace agricole et de bocages
- ✓ Au cœur : l'unité urbaine de DEEACO

Equipements culturels présents sur le territoire :

- ✓ **Un théâtre** sous statut d'EPCC dont les deux membres fondateurs sont la ville-centre et le département) ; pôle de référence artistique pour le spectacle vivant et poursuite de missions de médiation (partenariats associatifs sur la base d'actions sociales, de sensibilisation, d'opérations originales vers tous les publics, ...) ; jauge de 600 places.
Liens existants de collaboration avec le CRD.
- ✓ **Une SMAC**, unique scène dédiée aux musiques actuelles sur le département : 1 salle de concerts d'une capacité de 550 places, 4 locaux de répétition équipés en matériel son et en instruments à destination des musiciens amateurs ou professionnels, autour desquels se déploient de multiples projets d'accompagnement artistique, 1 espace public de rencontre et de convivialité ouvert à tous en journée, du mardi au vendredi (12h-18h).
Peu de liens de collaboration avec le CRD.
- ✓ **Un lieu associatif dédié au jazz** (petite structure) avec salle pour soirées type *club de jazz*.
Liens existants de collaboration avec le CRD.
- ✓ **1 conservatoire à rayonnement départemental et 7 écoles associatives** réparties inégalement sur le territoire ; 3 sont situées en première couronne de la ville-centre et 4 sur le nouveau périmètre de DEEACOM. 35 km sépare l'école associative la plus éloignée du CRD de la ville-centre ; les autres sont situées entre 8 et 20 km de la ville-centre.
Pas de structuration globale de réseau d'établissements, hormis l'existence encore jeune d'un réseau comprenant le CRD et les 3 écoles de la première couronne.

A noter enfin la présence d'un autre CRD dans le même département, situé à 70 km de la ville-centre avec lequel le CRD de DEEACO collaborait régulièrement.

ANNEXE B

« Rapport d'activités pédagogiques » – DEEACO – Année scolaire 2015/2016

Nombre d'inscrits : 933 (au 02/11/2015)

Répartition géographique :

Origine géographique	Nbre élèves	% effectif
Elèves habitant dans l'agglomération	751	80,49%
Elèves habitant dans d'autres communes du département	168	18,01%
Elèves habitant dans d'autres départements de la région	7	0,75%
Elèves habitant dans d'autres régions	7	0,75%
Total	933	100%

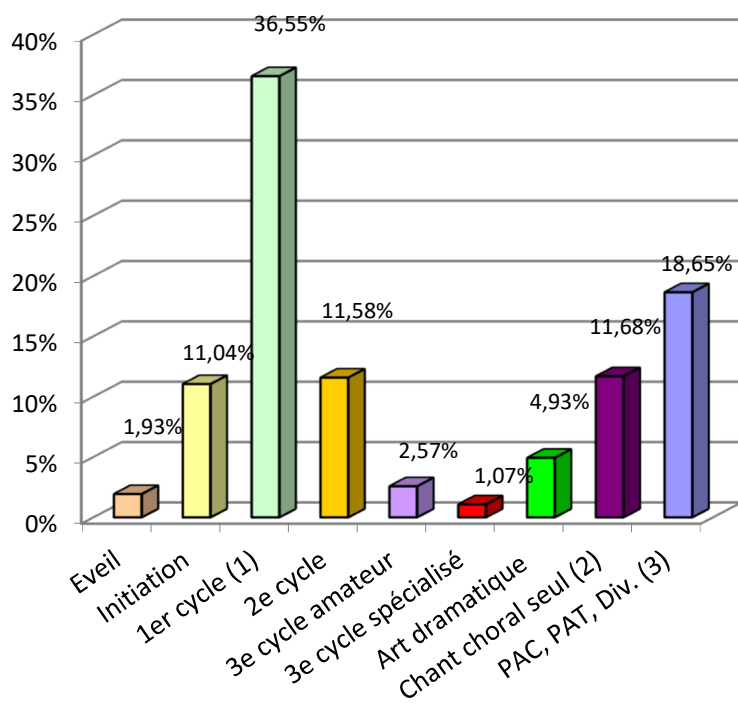
Origine géographique	% effectif	Nbre élèves
Total des Elèves	100,00%	933
Elèves "agglomération"	80,49%	751
Elèves "hors agglomération"	19,51%	182
Ville-centre	54,66%	510
Commune 1	1,29%	12
Commune 2	0,96%	9
Commune3	1,82%	17
Commune 4	3,00%	28
Commune 5	0,64%	6
Commune 6	0,75%	7
Commune 7	6,32%	59
Commune 8	0,75%	7
Commune 9	0,86%	8
Commune 10	5,04%	47
Commune 11	0,86%	8
Commune 12	0,32%	3
Commune 13	0,11%	1
Commune 14	3,11%	29

Répartition par Cycle :

Eveil	1,93%	18
Initiation	11,04%	103
1er cycle	36,55%	341
2e cycle	11,58%	108
3e cycle amateur	2,57%	24
3e cycle Spécialisé	1,07%	10
Art dramatique	4,93%	46
Chant choral seul (1)	11,68%	109
PAC, PAT, Div. (2)	18,65%	174
Total	100,00%	933

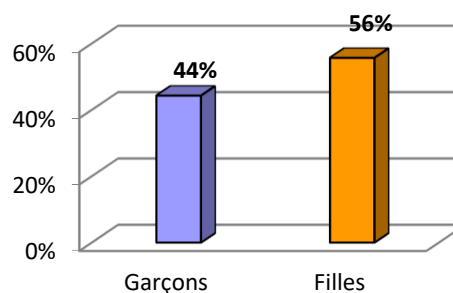
(1) Sont compris les élèves des Cham vocales Primaires et Classes chantantes Collège

(2) Parcours accompagnés, Atelier, Histoire de la musique, Option Musique au bac, ...



Répartition par genre :

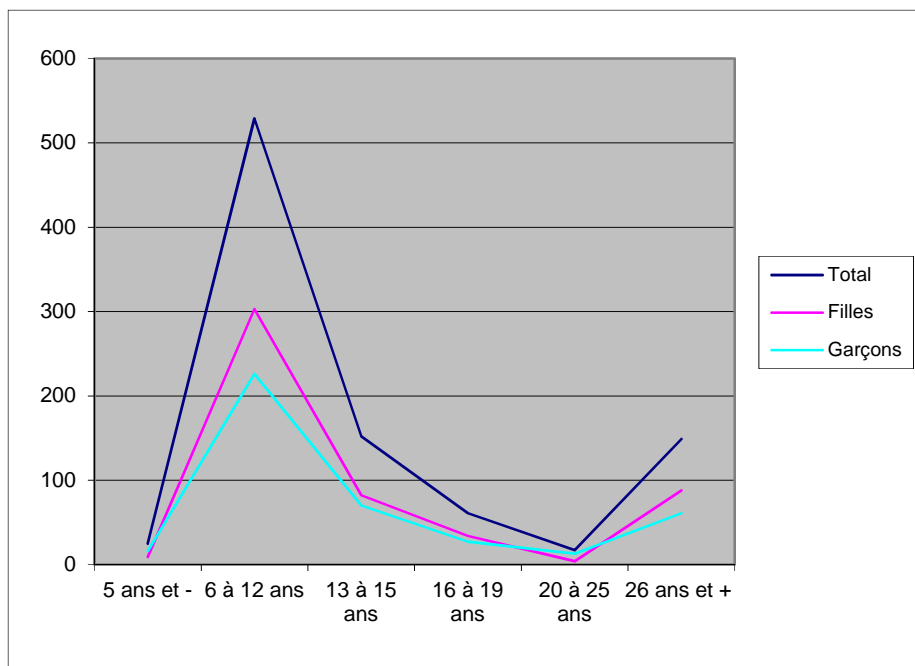
Garçons	44,27%	413
Filles	55,73%	520
		933



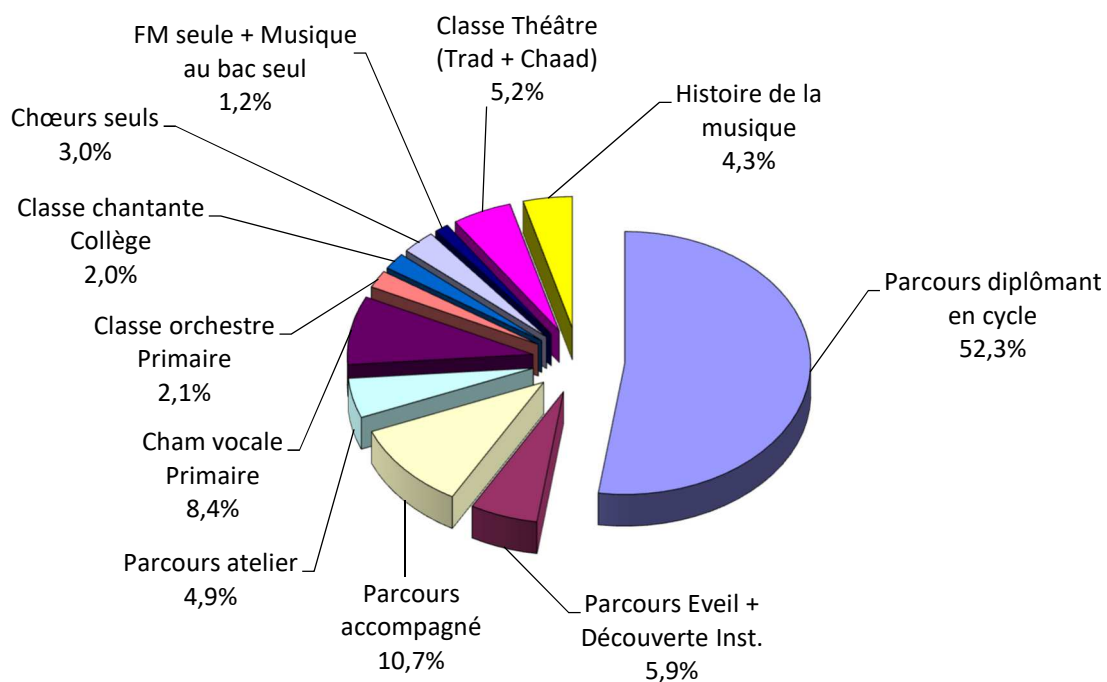
Répartition par âge, tranches d'âge et genre:

Répartition par âge	
Moins de 6 ans	25
6 ans	49
7 ans	98
8 ans	89
9 ans	93
10 ans	80
11 ans	62
12 ans	58
13 ans	52
14 ans	49
15 ans	51
16 ans	30
17 ans	21
18 à 19 ans	10
20 à 24 ans	14
25 à 29 ans	10
30 ans et plus	142
	933

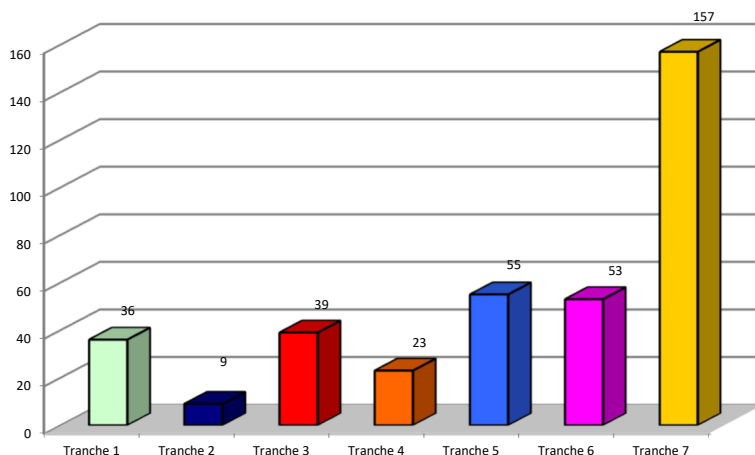
Tranche d'âge	Total	Fille	%	Garçon	%
5 ans et -	25	9	36,00%	16	64,00%
6 à 12 ans	529	303	57,28%	226	42,72%
13 à 15 ans	152	82	53,95%	70	46,05%
16 à 19 ans	61	34	55,74%	27	44,26%
20 à 25 ans	17	4	23,53%	13	76,47%
26 ans et +	149	88	59,06%	61	40,94%
Total général	933	520	55,73%	413	44,27%



Répartition par parcours pédagogique :



Répartition des élèves par tranches de quotient familial :



Tranche	Montant QF	Nb d'élèves	%
Tranche 1	< 484 €	36	9,68%
Tranche 2	484 € à 634.49 €	9	2,42%
Tranche 3	634.50 € à 779.49 €	39	10,48%
Tranche 4	779.50 € à 888.49 €	23	6,18%
Tranche 5	888.50 € à 1078.49 €	55	14,78%
Tranche 6	1078.50 € à 1263 €	53	14,25%
Tranche 7	> 1263	157	42,20%
Total		372	100%

Interventions en milieu scolaire :

Pour encourager les communes à financer les interventions en milieu scolaire et optimiser le temps de déplacement des musiciennes intervenantes, la gratuité de la troisième heure, dès lors que la commune choisit d'en financer deux, a été maintenue.

Six enseignantes du CRD interviennent en milieu et temps scolaire tout au long de l'année.

Dotation horaire hebdomadaire	
Ville-centre	34h
Autres communes de DEEACO	21h
Total	55h

Ville-centre : 12 écoles concernées.

Autres communes de DEEACO : 5 écoles concernées

Parallèlement à ces interventions, les professeurs d'instruments du CRD participent également, au côté des musiciennes intervenantes, à des actions de sensibilisation et de découverte instrumentale pouvant aller jusqu'à l'accompagnement de projets artistiques et culturels conduits avec des professeurs des écoles. Par ailleurs, c'est dans ce cadre que sont accueillis 350 élèves de cours préparatoire des écoles primaires de DEEACO pour une ½ journée de découverte instrumentale, dans les locaux du Conservatoire.

ANNEXE C

« Rapport d'activités action culturelle » – DEEACO – Année scolaire 2015/2016

DATES	EVENEMENTS	TITRES	Participants	PARTENAIRES
2015-2016	Auditions (45 toutes disciplines)		Elèves instrumentiste et Chœur de Jeunes du CRD	
27/09/15	Festival de musique ancienne	Scènes amateurs (2 participations)	Elèves des ensembles trompettes/trombones	
27/09/15	Animation musicale		Elèves des ensembles trompettes/trombones	Centre RF Polyhandicapés
07/10/15	Les Mercredis de la sirène	7 "concerts appéro" de 45'	Professeurs CRD et professionnels du spectacle vivant	Théâtre
15/10/15	Les Bœufs au vinaigre	6 jam sessions	Elèves et Professeurs CRD	SMAC/Asso Jazz
16/12/15	Les Sérénades du CRD	6 concerts inter-disciplinaires (50')	Elèves du CRD	
17/10/15	Master class C. B.		Art dramatique - Cycle II	Théâtre
28/11/15 05/12/15	Stage de danse Y. R.	Projets : Fairy Queen Le songe d'une nuit d'été	Art dramatique - Cycle II	
29/1/15	Concert	Couleurs d'Orchestres	Musiciens de l'Ensemble Orchestral de XX (dont professeurs du CRD)	Théâtre
12/12/15	Concert	Musique du Monde	Harmonie de XX + Orchestre du CRD	
13/12/15	Concert	Musique sacrée de la Renaissance	Elèves et professeurs du CRD	Les Amis de l'orgue
16/12/15	Festivités d'hiver	Marché de Noël	Elèves et professeurs classes de Cuivres	Asso. des commerçants
17/12/15	Concert	Concert de Noël	Les orchestres du CRD	
29/01/16	Concert	Poèmes enchantés - Métissage	Chœurs Baladins et Farandoles 1 et 4	
23/01/16	Echange musical		Classes de flûte à bec des 2 CRD	Autre CRD du Dpt.
12-13/03/16	Master class Les ImproFreeSateurs	Autour de l'improvisation	Elèves du CRD	Collectif improvisateurs Asso régionale
13/03/16	Concert	Possible(s) Quartet	Possible(s) Quartet Première partie : Elèves CRD	
15/03/16	Concert + UV CEM		Elèves Musique de chambre	
19/03/16	Concert	Vents d'Afrique (danse/percussions)	Harmonie de XX + CRD et les associations D... et W...	associations D... et W...
19-20/03/16	Découverte des instruments à cordes anciens	A Cordes, et vous !	Professeurs instrumentistes	Festival de musique ancienne
24/03/16	Atelier avec G.C. et spectacle de G. P	Entre acoustique et numérique	Elèves du CRD	Théâtre
31/03/16	Concert		Elèves du Big Band et Ateliers jazz	
02/04/16	10 Concerts de fin de cycle 1	évaluation de fin de cycle (remplace examens)	Elèves CRD de cycle 1	
13/05/16	Concert	Accordéons-nous !	Elèves accordéons/contrebasses du CRD et EM de la Com Com A	EM de la Com Com A
14/05/16	Concert	Accordéons-nous !	Elèves accordéons/contrebasses du CRD et EM de la Com Com A	EM de la Com Com A

DATES	EVENEMENTS	TITRES	Participants	PARTENAIRES
20/05/16	Concert		Arcs-en-Ciel orchestre à cordes du CRD	MAPAD Hôtel-Dieu
20/05/16	Concert	Jeunes solistes	Les élèves instrumentistes du CRD	
25/05/16	Concert CEM		Les élèves instrumentistes du CRD	
26/05/16	Animation musicale	Les 20 ans des Points info emploi	Atelier Musique des Andes	Politique de la Ville
30/05/16	Concert	Orchestres en scène	P'tits archets/Atelier Musique de l'Est Ensembles Hautbois et Tubas/Syrinx	
03/06/16	Théâtre	Le songe d'une nuit d'été	Classe d'Art dramatique - Cycle II	
04/06/16	Concert	Tutti fan frutti	Orchestre Piccolo et Farandole 2	
04/06/16	Festival Cuivres (2 concerts)	Autour des Cuivres	Elèves instrumentistes du CRD	Autre CRD du Dpt. + CMF + asso Cuivres
06/06/16	Concert	Enchantez-nous	Classes CHAM (orchestre et vocale) de l'école primaire Saint Exupéry	
07/06/16	Théâtre	Soirée du collège	Elèves des classes CHAD (théâtre)	Collège de X
09/06/16	Concert	Dance with me	Classe de flûte traversière et danse	
11/06/16	Concert	Musique des Andes	Ensemble Musique des Andes et le groupe Yonnais Les Andinodiques	
12/06/16	Projet pédagogique et restitution publique	Fairy Queen	Elèves instrumentistes et chœurs du CRD	
13/06/16	Concert	Jeunes solistes	Ensemble Capella Mediterranea	Théâtre
13/06/16	Concert Musiciens intervenants (2 opéras)	La maison du Vieux Léon Rendez-vous ou le secret de la Joconde	Ecole primaire de X	
17/06/16	Fête de la musique	Quator Schubert - Musique de chambre	élèves instrumentistes du CRD	Ville de P.
19/06/16	Théâtre	Une atteinte à sa vie	Classe d'Art dramatique - Cycle I et l'atelier adultes	
21/06/16	Fête de la musique		Ensemble de Percussions	Ville-centre
24/06/16	Concert Elèves collège		Classes chantantes	Collège X
24/06/16	Concert		Big band du CRD	
25/06/16	Festival musical		Elèves des classes Musique de chambre et Bande de hautbois du CRD	Asso locale
26/06/16	Concert-débat	Le stradivarius de la flûte !	Classe de flûte à bec J.A Facteur d'instrument	CRR de R. Musée Conseil départemental
28/06/16	Concert Musiciens intervenants		Ecole primaire du P.	
29/06/16	Concert (opéra pour enfants)	La légende du roi Arthur	Chœurs Baladins - Farandoles 1 et 4	
02/07/16	Spectacle danse		Elèves EMC et école de danse	Passion danse

ANNEXE D

« Tableau des effectifs pour l'ensemble des personnels du CRD » – DEEACOM – 2017

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	Titulaire		Non titulaire		Femmes	Hommes	ETP
		Nom/Discipline	nbre	Nom/Discipline	nbre			
EMPLOIS A TEMPS COMPLET								
FILIERE ADMINISTRATIVE								
Attaché	A	Responsable administratif et financier (RAF)	1		0	1	0	1
TOTAL A Filière admin.			1		0	1	0	1
Adjoint Admin. Principal de 2ème classe	C	Assistante Scolarité	1		0	1	0	1
Adjoint Admin. Principal de 2ème classe	C	Assistante Scolarité	1		0	1	0	1
Adjoint Admin. Principal de 2ème classe	C	Assistante RAF	1		0	1	0	1
TOTAL C Filière admin.			3		0	3	0	3
TOTAL Filière administrative.			4		0	4	0	4
FILIERE TECHNIQUE								
Adjoint Techn. Principal de 2ème classe	C	Ménage et Accueil Appariteur/Régie basique	4		0	2	2	4
TOTAL C filière technique			4		0	2	2	4
Total FILIERE TECHNIQUE			4		0	2	2	4
FILIERE CULTURELLE								
Directeur d'établissements territoriaux d'enseignement artistique de 2ème catégorie	A	Directrice	1		0	0	1	1
Professeur d'enseignement Artistique classe normale	A	Conseiller aux études	1				1	1
Professeur d'enseignement Artistique Hors classe	A	Guitare jazz, Percussions, Musique de chambre+orchestre, Histoire de la musique et culture, flûte trav., saxophone, Formation musicale, hautbois, Trombone jazz+FM jazz+Arrangements Jazz	9			2	7	9
Professeur d'enseignement Artistique classe normale	A	Piano, Violoncelle, Accompagnement, Violon	4	Théâtre	1	2	4	5
TOTAL cat. A filière culturelle			15		1	4	13	16
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique principal de 1ère classe	B	Violon (80%), Piano, Clarinette, Chant, Clavecin+FM, alto, Trompette, FM, FM+orchestre, Musicienne intervenante	10	Chant choral, guitare, violon (20%), trompette (20%)	2	8	4	12
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique principal de 2ème classe	B	Violon, Musicienne intervenante, flûte traversière, piano+accompagnement	4		0	2	2	4
TOTAL cat. B filière culturelle			14		2	10	6	16
Total TC cat. A+B filière culturelle			29		3	14	19	32
TOTAL TC toutes filières			37		3	20	21	40
EMPLOIS A TEMPS NON COMPLET								
FILIERE ADMINISTRATIVE								
			0		0	0	0	0
FILIERE TECHNIQUE								
			0		0	0	0	0
FILIERE CULTURELLE								
Professeur d'enseignement Artistique classe normale à 10/16ème	A	Flûte à bec Trombone	2				2	1,25
Professeur d'enseignement Artistique classe normale à 8/16ème	A			Basson	1		1	0,3
Professeur d'enseignement Artistique classe normale à 7,50/16ème	A	Cor	1				1	0,5
Professeur d'enseignement Artistique classe normale à 3/16ème	A	Ecriture	1				1	0,2
TOTAL TNC cat. A filière culturelle			4		1	0	5	2,25
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe à 15/20ème	B	Musicienne intervenante	1			1		0,75

TABLEAU DES EFFECTIFS
2017

GRADES OU EMPLOIS	CAT.	Titulaire		Non titulaire		Femmes	Hommes	ETP
		Nom/ Discipline	nbre	Nom/ Discipline	nbre			
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe à 14/20ème	B	Contrebasse+Accordéon	1				1	0,7
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe à 10/20ème	B	Musicienne intervenante Saxophone Jazz Tuba	3			1	2	1,5
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe à 8,50/20ème	B			Musicienne intervenante	1	1		0,4
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe à 8,50/20ème	B	Piano Jazz Contrebasse+Basse Jazz	2				2	0,85
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe à 8,25/20ème	B	Batterie	1				1	0,4
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe à 8/20ème	B	Saxophone	1				1	0,4
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe à 5,50/20ème	B			Percussions (5h)	1		1	0,28
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique Principal de 1ère classe à 5/20ème	B			Guitare jazz	1		1	0,25
Assistants Territoriaux d'Enseignement Artistique Principal de 2ème classe à 11/20ème	B			Guitare classique	1		1	0,55
TOTAL TNC cat. B filière culturelle			9		4	3	10	6,08
Total TNC cat. A+B filière culturelle			13		5	3	15	8,33
Total Agents toutes filières			58					

Il est à noter que 3 PEA sont à deux ans de la retraite (fin de l'année scolaire 2019-2020) : professeur d'histoire de la musique et de culture musicale, professeur de saxophone et professeur de clavecin.

2 ATEA seront dans la même situation (fin de l'année scolaire 2020-2021) ; il s'agit d'une musicienne intervenante (10/20ème) et du professeur de percussion (agent contractuel à 5/20ème).

(NB : les deux compléments de temps partiel - violon et trompette - ne sont pas comptabilisés dans le tableau).

ANNEXE E

« Tableau de la répartition horaires des disciplines » – DEEACOM – Année scolaire 2016/2017

Discipline principale	Tps statut.	Grade	Statut	HSE	Total	Effectué	Déficit hor.	Discipline 1	Tps 1	Discipline 2	Tps 2	Discipline 3	Tps 3	Décharge de service
Accompagnement	16:00	PEA CN	Titulaire		16:00	16:00	0:00	Accompagn.	16:00					
Accompagnement + piano	20:00	ATEAP	Titulaire		20:00	20:00	0:00	Piano	11:00	Accompagnement	9:00			
Bois Basson	5:00	PEA CN	Contractuel		5:00	4:30	0:30	Basson	3:30	Ensemble de classe	1:00			0:15
Bois Clarinette	20:00	ATEAP	Titulaire		20:00	15:00	5:00	Clarinette	15:00					0:15
Bois Flûte à bec	10:00	PEA CN	Titulaire		10:00	9:00	1:00	Flûte à Bec	8:15	Ensemble de classe	0:45			0:30
Bois Flûte traversière	20:00	ATEAP	Titulaire		20:00	17:00	3:00	Flûte	17:00					0:15
Bois Flûte traversière	16:00	PEA HC	Titulaire		16:00	14:15	1:45	Flûte	13:00	Ensemble de classe	1:15			
Bois Hautbois	16:00	PEA HC	Titulaire		16:00	15:00	1:00	Hautbois	14:00	Ensemble de classe	1:00			0:30
Bois Saxophone	8:00	ATEAP	Titulaire		8:00	7:45	0:00	Saxophone	6:45	Ensemble de classe		Orchestre Piccolo	1:00	0:15
Bois Saxophone	16:00	PEA HC	Titulaire		16:00	16:00	0:00	Saxophone	15:00	Ensemble de classe	1:00			
Chant choral	20:00	ATEAP	Contractuel		20:00	20:00	0:00	Chant choral	13:30	Formation voc.	5:30	FM Choeurs enfants	1:00	
Chant lyrique	20:00	ATEAP	Titulaire		20:00	20:00	0:00	Chant	15:00	Formation vocale cham	4:00	Projet annualisé	1:00	0:00
Clavecin + FM	20:00	ATEAP	Titulaire		20:00	9:45	10:15	Clavecin	5:00	FM	3:45	Accompagnement	1:00	0:15
Cordes Alto	20:00	ATEAP	Titulaire		20:00	13:00	7:00	Alto	13:00					0:45
Cordes Contrebasse + Accordéon	14:00	ATEAP	Titulaire		14:00	13:30	0:30	Contrebasse	2:45	Accordéon	9:30	Atelier	1:15	0:15
Cordes Violon	16:00	PEA CN	Titulaire		16:00	13:30	2:30	Violon	13:30					
Cordes Violon	20:00	ATEAP	Titulaire		20:00	17:45	2:15	Violon	17:45					
Cordes Violon (Temps partiel)	4:00	ATEAP	Contractuel		4:00	4:00	0:00	Violon	4:00					
Cordes Violon (Compl. Temps partiel)	16:00	ATEAP	Titulaire		16:00	14:45	1:15	Violon	13:00	Orchestre P'tits Archets	1:45			0:15
Cordes Violoncelle	16:00	PEA CN	Titulaire		16:00	10:45	5:15	Violoncelle	9:45	Ensemble de classe	1:00			0:15
Cuivres Cor	7:30	PEA CN	Titulaire		7:30	7:00	0:30	Cor	4:30	Partenariat Viriat	1:30	Classe orchestre	1:00	0:15
Cuivres Trombone	10:00	PEA CN	Titulaire	2:00	12:00	11:45	0:15	Trombone	11:00				0:45	0:15
Cuivres Trompette (Temps partiel)	4:00	ATEAP	Contractuel		4:00	4:00	0:00	Trompette	4:00					
Cuivres Trompette (Compl. Tps partiel)	16:00	ATEAP	Contractuel		16:00	16:00	0:00	Trompette	15:00			Classe orchestre	1:00	
Cuivres Tuba	10:00	ATEAP	Titulaire		10:00	10:00	0:00	Tuba	9:00	Ensemble de classe		Classe orchestre	1:00	

.../...

Discipline principale	Tps statut.	Grade	Statut	HSE	Total	Effectué	Déficit hor.	Discipline 1	Tps 1	Discipline 2	Tps 2	Discipline 3	Tps 3	Déco uv. Instr um.	Déch arge de servi ce
Ecriture	3:00	PEA CN	Titulaire		3:00	3:00	0:00	Ecriture	3:00						
Formation musicale	20:00	ATEAP	Titulaire		20:00	20:00	0:00	FM	18:00						2:00
Formation musicale	16:00	PEA HC	Titulaire		16:00	16:00	0:00	FM	15:45	Soutien FM	0:15				
Formation musicale + orchestres	20:00	ATEAP	Titulaire		20:00	20:00	0:00	MàD Harmonie	6:00	FM	7:00	Pratiques Collectives	7:00		
Guitare classique	11:00	ATEAP	Contractuel		11:00	11:00	0:00	Guitare	11:00	Ensemble de classe					
Guitare classique	20:00	ATEAP	Contractuel		20:00	20:00	0:00	Guitare	17:30	Ensemble de classe	1:00	Projet annualisé	1:30		
Histoire de la musique + Culture mus.	16:00	PEA HC	Titulaire		16:00	10:00	6:00	Culture + hist. mus	5:45	FM Adultes	3:00	Musique au Bac	1:15		
Jazz Batterie	8:15	ATEAP	Titulaire		8:15	8:15	0:00	Batterie Jazz	5:15	Ateliers	3:00				
Jazz Contrebasse, basse	8:30	ATEAP	Titulaire		8:30	8:15	0:15	Guitare Basse	5:15	Ateliers	3:00				
Jazz Guitare	16:00	PEA HC	Titulaire		16:00	16:00	0:00	Guitare Jazz	9:00	Ateliers Jazz	4:00	Ateliers SPIP	3:00		
Jazz Guitare	5:00	ATEAP	Contractuel		5:00	5:00	0:00	Guitare Jazz	3:45	Ateliers	1:15				
Jazz Piano	8:30	ATEAP	Titulaire		8:30	7:45	0:45	Piano jazz	5:45	Ateliers	2:00				
Jazz Saxophone	10:00	ATEAP	Titulaire		10:00	9:45	0:15	Saxophone J.	4:45	Ateliers	5:00				
Jazz Trombone + arrangement/Fm	16:00	PEA HC	Titulaire		16:00	14:45	0:00	Cuivres Jazz	2:45	FMJ/Arrangt	10:00	Big Band	2:00		
Musicienne intervenante	8:30	ATEAP	Contractuel		8:30	8:30	0:00	IMS	8:00						0:30
Musicienne intervenante	15:00	ATEAP	Titulaire		15:00	15:00	0:00	IMS	14:30						0:30
Musicienne intervenante	10:00	ATEAP	Titulaire		10:00	10:00	0:00	IMS	9:30						0:30
Musicienne intervenante	20:00	ATEAP	Titulaire		20:00	20:00	0:00	IMS	16:00	Fm Cham vocale	3:00			1:00	
Musicienne intervenante	20:00	ATEAP	Titulaire		20:00	20:00	0:00	IMS	12:00	FM	7:00				1:00
Musique de chambre + orchestre	16:00	PEA HC	Titulaire		16:00	10:15	5:45	Arcs en ciel	1:15	Musique de Chambre	8:00	Projet annualisé	1:00		
Percussions	16:00	PEA HC	Titulaire		16:00	16:00	0:00	Percussion	14:00	Atelier Percussion Afr.	1:00	Ensemble de classe	1:00		
Percussions	5:00	ATEAP	Contractuel		5:00	5:00	0:00	Percussion	5:00						
Piano	20:00	ATEAP	Titulaire		20:00	20:00	0:00	Piano	20:00						
Piano	16:00	PEA CN	Titulaire		16:00	16:00	0:00	Piano	14:00	Musique de Chambre	1:00	Projet annualisé	1:00		
Théâtre	16:00	PEA CN	Contractuel		16:00	16:00	0:00	Cours trad.	12:00	Cours CHAAD	4:00				
TOTAUX					703:15	646:45	55:00								

IMS : interventions en milieu scolaire

SPIP : Interventions en centre pénitentiaire

MàD Harmonie : mise à disposition pour la direction de l'Harmonie de la Ville-centre ; L'association reverse la part du salaire au CRD

« Délibération portant sur le transfert du CRD de la ville centre à DEEACO » – Conseil communautaire de DEEACO – 26 novembre 2007

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

SEANCE ORDINAIRE DU 26 novembre 2007

Convocation en date du 20 novembre 2007

Sous la présidence de _____, Président.

Présents :

N° 4

OBJET :

Transfert de l'enseignement musical et extension des compétences de L'agglo.

Nombre de membres	
En exercice	Votants
58	48

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance :

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Monsieur

, **Vice-Président**, fait un rappel des étapes de l'étude relative au transfert de l'enseignement musical et de l'extension des compétences de la Communauté d'Agglomération de

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur, après dépôt en Préfecture

Le _____ 2007.

Pour le Président
et par délégation
le Directeur Général des
Services

CONSIDERANT que suite à ces premières études et discussions, la compétence de L'agglo dans le domaine de l'enseignement musical serait définie en 6 points :

- développer l'accès de tous les jeunes de L'agglo à l'enseignement musical dans un souci d'égalité sur le territoire,
- développer l'enseignement en milieu scolaire primaire sur le territoire de L'agglo,
- maintenir et développer l'offre de proximité constituée par les associations en leur assurant une part d'activités supérieure ou égale à celle de l'année qui précède le transfert de la compétence à L'agglo,
- transfert des écoles publiques de _____ et _____ et organisation d'une école d'agglomération,
- développement d'un partenariat entre les écoles publiques et les associations sur la base du volontariat,
- ouverture d'une seconde discipline à choisir entre danse et art dramatique pour le maintien du classement de la future école d'agglomération en « conservatoire à rayonnement départemental ».

CONSIDERANT que cette future compétence nécessite de poursuivre la réflexion pour construire le projet de L'agglo ; que celui-ci devra :

- s'inscrire dans le schéma départemental de développement des enseignements artistiques dans les domaines de la musique, de la danse et des arts dramatiques, voté par le Conseil Général ;
- définir la seconde discipline d'enseignement, les conditions de son développement et les négociations avec la DRAC pour le classement de l'école ;
- établir les bases de partenariat avec les associations en lien avec les communes concernées ;
- organiser le développement de l'enseignement en milieu scolaire ;

ANNEXE G

« Note sur la mise en place d'un réseau avec 3 écoles associatives présentes sur le territoire de DEEACO » (extrait) – Ancien directeur de DEEACO – Décembre 2016

Bilan des modalités de coopération entre DEEACO et les écoles associatives – Proposition d'actions pour favoriser le lien entre le CRD et ces écoles
EXTRAIT D'UNE NOTE DU DIRECTEUR PRÉCÉDENT

 *Concerne la période allant de 2007 à fin 2016*

1. Contexte global

C'est au cours de la séance du 26 novembre 2007 que l'assemblée délibérante de L'agglo s'est prononcée pour une prise de responsabilité en matière culturelle et qu'elle a décidé de se doter, à terme, d'une compétence nouvelle : l'enseignement musical. Cette compétence optionnelle qui porte principalement sur la *construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire*, s'est traduite par le rapprochement et le transfert, le 1^{er} avril 2009, de deux équipements municipaux : le Conservatoire à rayonnement départemental de VILLE-CENTRE et le Conservatoire à rayonnement communal de VILLE-PÉRIPHÉRIE.

Bien que limitée à ces deux équipements structurants, la délibération de 2007 précisait néanmoins que cette nouvelle compétence doit *permettre de développer l'accès de tous les jeunes de L'agglo à l'enseignement musical dans un souci d'égalité territoriale, de développer l'enseignement en milieu scolaire primaire sur le territoire de L'agglo, et enfin, de maintenir et développer l'offre de proximité assurée par les écoles associatives* présentes sur le territoire.

La notion d'intérêt communautaire préexiste à tout transfert et la compétence culturelle est particulièrement concernée sur ce point, du fait qu'elle s'inscrit rarement dans une logique claire de subsidiarité, la ligne de partage entre ce qui relève de la responsabilité des communes et ce qui revient à l'intercommunalité n'étant pas toujours facile à définir.

En l'occurrence ici, la notion d'intérêt communautaire portait, à l'origine, exclusivement sur l'équipement culturel que représente le conservatoire, tout en laissant aux communes qui le souhaitent la possibilité de soutenir les associations qui proposent un enseignement artistique (musique, danse et théâtre) sur leur propre territoire.

2. Origine géographique des élèves

Le conservatoire accueille un nombre important d'élèves en provenance d'autres communes que VILLE-CENTRE, qu'elles fassent ou non partie de la communauté d'agglomération¹ :

▪ Elèves originaires de DEEACO	80,5 %
○ Elèves originaires de VILLE-CENTRE	68,0 %
○ Elèves de DEEACO hors VILLE-CENTRE	32,0 %
▪ Elèves extérieurs à DEEACO	19,5 %

3. Ecoles associatives

Il existe 3 écoles associatives sur le territoire de **DEEACO** :

- **Musiscope (commune de P...** avec un fonctionnement intercommunal regroupant également les communes de B..., M..., J... et O...)
- **Accords musique (commune de St-...)** ;
- **Société musicale L'Espérance – école de musique (commune de V...).**

¹ Données 2015/2016

4. Tableau récapitulatif de présentation ²

	Nbre d'élèves	Nbre Disciplines individuelles	Nbre Enseignants	Vol. horaire hebdo	Masse salariale
Accord musique Commune de St-...	105	12	12	56h30	77 003 €
Musiscope Commune de P...	61	5	7	31h	28 762 €
L'Espérance Commune de V...	65	8	10	30h35	35 005 €
TOTAL	231	-	-	118h	140 770 €

5. La crainte d'une situation de concurrence vis-à-vis du CRD

Avant même que le transfert du CRD ne soit effectif, les responsables des écoles associatives ont fait part à leurs élus de leur crainte de voir baisser sensiblement le nombre de leurs propres élèves du fait de l'offre pédagogique proposée par le CRD et de par les tarifs qui y sont pratiqués, lesquels prennent en compte le quotient familial, cette disposition n'existant par ailleurs dans aucune des trois écoles concernées.

Aux dires de ces mêmes responsables, il semble avéré que ce phénomène n'a joué qu'à la marge et l'on peut constater que les parents qui habitent les communes limitrophes à la ville centre restent très attachés au développement d'activités de proximité pour leurs enfants ou pour eux-mêmes et qu'ils sont prêts à supporter un différentiel de coût afin de préserver cette facilité d'accès.

En 2008/2009, l'année scolaire précédent celle du transfert, les effectifs étaient les suivants :

- Accords musique : 101
- Musiscope : 73³
- L'Espérance : 83

Pour autant, la mise en œuvre d'une tarification différenciée par DEEACO visait très directement à favoriser l'accès du plus grand nombre à l'enseignement musical et à la pratique artistique dans un souci d'égalité territoriale posant à nouveau frais cette question d'une harmonisation des tarifs entre différentes structures présentes sur le territoire, question évoquée lors de la réunion du 8 juin 2015⁴.

6. Une aide financière directe apportée aux écoles

Les élus des trois communes concernées ont fait part au Président de DEEACO à plusieurs reprises de leurs inquiétudes quant au financement de leurs écoles associatives et de leur souhait de voir DEEACO contribuer directement, au travers d'une subvention, au fonctionnement de ces écoles associatives.

DEEACO a répondu favorablement à cette demande avec le versement, à compter de 2014, d'une aide forfaitaire annuelle de 3 600 € par école. Cette décision fait suite à une concertation entreprise avec les écoles concernées en 2013 avec l'idée initiale de flécher cette aide sur les coordonnateurs des écoles associatives afin de leur permettre de s'impliquer dans l'animation du mini-réseau composé de ces trois écoles et du CRD. En conséquence, le versement de cette aide forfaitaire est assorti de deux conditions :

- La désignation par chacune des trois structures d'un référent ;
- Sa participation à la mise en œuvre du mini-réseau des écoles de musique du territoire.

² Données 2014/15.


³ On peut noter de fortes disparités d'une année sur l'autre, avant même le transfert ; Ainsi, par exemple, cette école comptait 105 élèves en 2007/08 mais seulement 78 en 2006/2007.

⁴ Voir compte rendu de cette réunion en annexe.

L'école de St-... a délégué pour cette fonction un enseignant faisant également fonction de professeur coordonnateur. Musiscope a mandaté un enseignant, non sans difficulté⁵ et l'Espérance de V.... a confié à son président pour assurer cette fonction.

Cette situation qui est directement liée aux divers modes de fonctionnement des écoles ne facilite pas la mise en place d'un réseau dynamique et explique pour une large part la présente situation de statu quo.

[...]

 *Pour information, ce réseau s'est structuré progressivement durant cette phase avec la mise en œuvre, parallèlement au développement d'actions pédagogiques diversifiés, d'une aide forfaitaire versée par DEEACO à chacune des trois écoles.*

⁵ Voir compte rendu de la réunion du 8 juin 2015 (p.1)

ANNEXE H

Description succincte des 4 nouvelles école associatives présentes sur le nouveau périmètre de DEEACOM

Quatre écoles associatives (EM-A, EM-B, EM-C et EM-D) étaient présentes depuis de nombreuses années sur le territoire de la nouvelle communauté d'agglomération.

Elles étaient plus ou moins soutenues financièrement par leur commune ou regroupement de communes. Les niveaux de structuration diffèrent assez fortement entre ces quatre écoles.

Trois d'entre elles affichent un lien très fort avec l'Harmonie présente sur leur territoire (sauf EM-D)

On note de fortes disparités de tarifs entre ces structures. Toutes pratiquent des tarifs plus élevés que le CRD (+ 20% en moyenne).

Quatre conventions d'objectifs et de moyens ont été signées le 1^{er} janvier 2017 entre les responsables associatifs et DEEACOM. Les montants versés par la nouvelle agglomération sont basés sur le niveau de subvention que recevaient ces écoles alors qu'elles dépendaient de leur commune ou regroupement de communes, mais ce montant a été majoré dans le cadre du vote du premier budget de la nouvelle agglomération.

Ces conventions annuelles ont pour objet « le développement de l'enseignement musical et instrumental » dans les communes d'implantation des écoles. En contrepartie de la somme forfaitaire versée, chacune des écoles s'engage à assurer :

- ✓ La formation musicale et l'apprentissage d'un instrument pour les enfants jusqu'en fin de cursus musical, conformément au règlement intérieur en vigueur ;
- ✓ L'organisation des auditions, examens, sorties pédagogiques et concerts ;
- ✓ L'organisation de manifestations visant à développer les ressources propres de l'école de musique ;
- ✓ La promotion de l'harmonie du territoire auprès des élèves afin de pérenniser et développer celle-ci ;
- ✓ La recherche de partenariat (ensembles vocaux, écoles, artistes professionnels, ...) ;
- ✓ L'amélioration de son organisation par le recrutement de personnels qualifiés ;

EM-A

Ecole dont la structuration est la plus aboutie et qui applique depuis plusieurs années les préconisations du Schéma d'orientation pédagogique du MCC. Elle possède un poste de direction (mi-temps) que le directeur complète avec des heures d'enseignement au sein de cette école. Elle ne dépendait que d'une commune.

Elle est dotée d'un bâtiment dédié, récemment réhabilité et de taille suffisante pour les activités actuelles.

- ✓ Nombre d'élèves 2015/2016 : 229
- ✓ Disciplines instrumentales : Flûte traversière, Hautbois, Clarinette, Saxophone, Trompette, Cor, Trombone, Tuba, Batterie, Percussions, Clavier électronique, Accordéon, Guitare Classique, Guitare Electrique, Guitare Basse et d'Accompagnement.
- ✓ Formation musicale pour le 1^{er} cycle et quelques parcours personnalisés de 2nd cycle.

Montant de l'aide de DEEACOM (convention d'objectifs et de moyens) : 37 000 €

EM-B

Ecole regroupant 75 élèves sur deux communes et ne disposant pas de locaux dédiés (utilise les locaux des écoles primaires). Structure qui travaille en lien direct avec l'Harmonie, une association distincte regroupant 40 musiciens. Le professeur de trompette est le chef de cette Harmonie.

L'école enseigne uniquement les instruments d'harmonie et elle salarie (jusqu'alors avec une aide spécifique de la commune) un musicien intervenant à mi-temps titulaire du DUMI.

- ✓ Nombre d'élèves 2015/2016 : 75
- ✓ Disciplines instrumentales : flûte, clarinette, famille des Cuivres, percussions.
- ✓ Formation musicale (optionnelle).

Montant de l'aide de DEEACOM (convention d'objectifs et de moyens) : 32 800 €

EM-C

Ecole dont le projet intègre fortement le jazz-rock et les musiques actuelles (nombreux ateliers). Elle possède un poste de coordinateur (quart de temps) qui est complété en partie avec des heures d'enseignement au sein de cette école. Elle dépendait de 5 communes.

A noter la présence de 2 musiciennes intervenantes (1,5 ETP), titulaires du DUMI et se déplaçant dans l'ensemble des écoles du canton.

Les cours sont dispensés dans des salles du bâtiment de l'ancienne mairie où six salles sont mises à disposition par la mairie qui en assure le chauffage, l'électricité et l'entretien.

- ✓ Nombre d'élèves 2015/2016 : 95
- ✓ Disciplines instrumentales : flûte, clarinette, saxophone, famille des Cuivres (1 professeur polyvalent), guitare électrique, guitare basse et percussions.
- ✓ Formation musicale.

Montant de l'aide de DEEACOM (convention d'objectifs et de moyens) : 32 000 €

EM-D

La plus petite et la plus éloignée des écoles présentes sur le territoire (35 km). Ecole qui ne possède pas de coordinateur et dont le fonctionnement est assuré par deux membres du bureau de l'association.

Les cours sont dispensés dans des salles de classe de l'école du village. L'école de musique dispose d'un accès privilégié à une belle salle, un bâtiment patrimonial classé et réhabilité en espace culturel pour l'accueil de manifestations, spectacles, expositions (jauge publique de 150 place et un plateau scénique équipé de 80 mètre carrés).

- ✓ Nombre d'élèves 2015/2016 : 48
- ✓ Disciplines instrumentales : flûte, clarinette, saxophone, trompette, piano et guitare.
- ✓ Formation musicale : éveil et initiation (2 années) + chorale

